

**EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MONTREUIL DES LANDES
SÉANCE DU 18 SEPTEMBRE 2026**

Le dix-huit septembre deux mille vingt-six à 20h30, le conseil municipal de la Commune de Montreuil des Landes s'est réuni à la salle communale « 16, rue de Saint Christophe » après convocation légale sous la présidence de Madame BERHAULT Marie-Louise, Maire.

Etaient présents :

Madame BERHAULT Marie-Louise, Maire – Madame DURAND Marina, première adjointe – Monsieur BERHAULT Yves, deuxième adjoint – Madame PRÉVOST Sabrina, troisième adjointe – Monsieur ROLLO Jean-François – Monsieur MARTIN Philippe – Madame PELÉ Christèle – Monsieur FERRON Freddy – Madame SOUBELET Valérie – Monsieur RODRIGUEZ Emmanuel – Madame LE COZ Christelle, membres du conseil municipal.

Etait absent :

Date de la convocation : 11 septembre 2026

Secrétaire de séance : Monsieur BERHAULT Yves

Examen et adoption du procès-verbal de la séance du 5 juin 2026

Le procès-verbal de la séance du 5 juin 2026 est adopté par 11 voix pour

ORDRE DU JOUR

- 1° - Désignation élu.e référent.e sécurité routière
- 2° - Institution de la taxe sur la vacance des locaux d'habitation TVLH
- 3° - Rapport d'activité 2025 du Syndicat Départemental d'Energie SDE35
- 4° - Participation aux charges de fonctionnement de l'école privée – OGEC Saint Louis Saint Joseph de Taillis - Christophe des Bois
- 5° - Travaux de réhabilitation de la mairie et de l'atelier communal – avenant n°1 – Lot n°3 - Démolitions Gros Œuvre
- 6° - Travaux de réhabilitation de la mairie et de l'atelier communal – avenant n°1 - Lot n°8 – Menuiseries extérieures
- 7° - Travaux de réhabilitation de la mairie et de l'atelier communal – avenant n°2 – Lot n°3 – Démolitions Gros oeuvre
- 8° - Travaux de réhabilitation de la mairie et de l'atelier communal – avenant n°1 – Lot n°10 - Peintures sols souples
- 9° - Travaux de réhabilitation de la mairie et de l'atelier communal – avenant n°1 - Lot n°8 - Cloisons isolation intérieure
- 10° - Travaux de réhabilitation de la mairie et de l'atelier communal – avenant n°1 - Lot n°9 - Menuiseries intérieures - Escalier bois
- 11° - Demandes de subventions
- 12° - Transfert de la compétence « éclairage public » au SDE35
- 13° - Création d'un poste de secrétaire générale
- 14° - Mise en place du régime indemnitaire (RIFSEEP)
- 15° - Mise à jour du tableau des effectifs
- 16° - Questions diverses

Avant d'aborder l'ordre du jour, Madame le Maire propose que soit retirée de l'ordre du jour la question numéro 7 - Travaux de réhabilitation de la mairie et de l'atelier communal – avenant n°2 – Lot n°3 – Démolitions - gros oeuvre

Par 11 voix pour, le Conseil Municipal autorise Madame le Maire aux fins demandées.

15° - Modification du tableau des effectifs

☐ Le Maire informe l'assemblée :

Vu le Code générale des collectivités territoriales notamment les articles R.2313-3 et L.2313-1,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Conformément à l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services (création – suppression – modification de la durée hebdomadaire d'un poste)

En cas de suppression de poste ou modification de la durée hebdomadaire (*modification supérieure à 10% ou passage d'un TC à un TNC ou impactant l'affiliation à la CNRACL*) la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique (*la modification de la durée du poste correspondant à la suppression et la création simultanées*),

Compte tenu qu'il convient de créer un poste de secrétaire général de mairie à temps non complet (21/35ème), à compter du 17 novembre 2026, suite à la mise à la retraite de la secrétaire de mairie qui était mise à la disposition de la commune par le CDG 35 (14/35ème),

☐ Le Maire propose à l'assemblée :

La création d'un emploi de secrétaire général de mairie contractuel – grade : rédacteur territorial principal de 1ère classe d'une durée hebdomadaire de 21h00 (sur la base d'un temps complet 35h00).

☐ Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE :

- d'adopter la proposition du Maire
- de modifier le tableau des emplois à compter du 17/11/2026
- d'inscrire au budget les crédits correspondants
- de soumettre la présente délibération à l'avis du Comité Technique Territorial

ADOPTÉ : à l'unanimité des membres présents

Pour extrait conforme certifié exécutoire,

A Montreuil des Landes, le 23 septembre 2026

Le Maire,

Marie-Louise BERHAULT



Le secrétaire de séance,

Yves BERHAULT

COLLECTIVITE : COMMUNE DE MONTREUIL DES LANDES - TABLEAU DES EFFECTIFS AU 17/11/2026

							Poste occupé		
Date et n° de délibération portant création ou modification de temps de travail	Grade	Cat .	Durée hebdo. du poste en centième (délibération et rémunération)	Durée hebdo. du poste en H/Mins	Missions pour information (les missions peuvent être modifiées pour une nouvelle affectation de l'emploi créé)	Poste vacant depuis le	Statut (stagiaire, titulaire, contractuel)	Temps de travail (TP en %)	Agent
	Filière Administrative (service administratif)								
Délibération du 18 septembre 2026	Rédacteur Territorial principal de 1ère classe	B	21,00h	21h00	Secrétaire général de mairie		Contractuel	0,6	JULIEN Gaëlle
	Filière Technique (service technique)								
Délibération du 28 septembre1989	Adjoint technique principal de 2ème classe	C	2,30h	2,5h00	Adjoint technique en charge de l’entretien des locaux		titulaire	0,07	AUBERT Marianne
Délibération du 25 novembre 2013	Adjoint technique territorial	C	21,00h	21h00	Adjoint technique polyvalent		Titulaire	0,6	DAUPTAIN Denis